

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.01186**

**EDITION DES BULLETINS DE PAIE –  
MARCHE CONCLU AVEC COGEPRINT**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser la prestation d'édition des bulletins de paie et assurer la continuité dans l'attente du prochain marché,

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise COGEPRINT a été jugée économiquement la plus avantageuse pour Saint-Etienne métropole,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché pour l'édition des bulletins de paie est conclu avec l'entreprise COGEPRINT, sise 31 rue de la Vallée Maillard, 41000 Blois, dont le numéro Siret est 383 757 390 000 18 pour un prix estimé au maximum à 12 000 € HT.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2023, chapitre 011, article 6236.

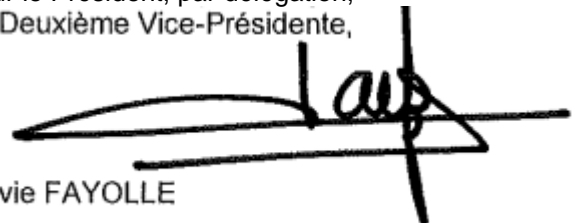
**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 24/11/2023  
Pour le Président, par délégation,  
La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20231017-C202301186ID

Date de mise en ligne : 24 novembre 2023